

Mairie de Gy 164, rte de Gy 1251 GY

Tél. 022.759.15.33 - Fax 022.759.13.65 - Courriel: info@mairie-gy.ch - Site: www.mairie-gy.ch

Ouverture au public:

lundi et mardi: 08h30 à 11h00 / jeudi: 16h00 à 19h00 ou sur rendez-vous



FETE DE NOËL à GY

JEUDI 18 DECEMBRE 2014



Tous les habitants sont invités à célébrer la traditionnelle
soirée communale de Noël

19h00 Temple de Gy

Evocation de Noël pour les petits et les grands, en présence de M. le Pasteur Pictet et M. l'Abbé Jelen, accompagnés de chants, orgue et flûte.

20h00 Salle communale

Les enfants de Gy se produiront sous la baguette de leurs enseignantes pour le plaisir de tous, avant de recevoir la visite du Père Noël et la distribution de friandises.

Une collation est offerte par la Mairie avec la collaboration gourmande des Gytanes.

Collecte en faveur de la Fondation Art-Thérapie



Nous vous attendons nombreux !

Trafic route de Bellebouche

Comme les bordiers de cette route l'ont remarqué, le trafic a fortement augmenté depuis le 1er décembre sur la partie allant du giratoire à la route de Covéry.

Ceci provient de la fermeture provisoire d'une partie de la route de Covéry, demandée par la Commune de Meinier.

Cet essai, dont la durée n'est pas fixée précisément, a pour but d'étudier les modifications du trafic en cas de construction d'une route d'évitement du village de Meinier.

Soucieuses du report de circulation sur les routes de Gy engendré par cette mesure, les autorités

gytanes ont, dès le début, émis des réserves auprès de la commune de Meinier et des services de l'Etat.

De plus, une étude va être réalisée par la commune de Gy début 2015 afin de prévoir une modération de la vitesse des véhicules sur le tronçon giratoire-chemin des Cherdets.



Un grand merci à Monsieur Jean-Marc DING qui s'est chargé de la mise en place des illuminations de Noël sur les bâtiments et espaces publics. Des illuminations très réussies, qui donnent un air féérique à notre village en cette période de fêtes.



RACLETTE - PARTY

**Dimanche 11 janvier 2015
de 17h30 à 19h30**

Le groupe des Gytanes invite les habitants de notre village à partager un moment chaleureux pour marquer le début de 2015.

Elles vous attendent à la salle communale avec de délicieux fromages et des boissons (vin payant) et souhaitent d'ores et déjà à tous une très belle nouvelle année.

Médailles de chien 2015

Les propriétaires ou détenteurs de chiens devront venir chercher la marque 2015 au secrétariat de la mairie **dès le 5 janvier 2015**. Ces médailles seront disponibles durant toute l'année uniquement dans les communes.

La médaille pourra être

obtenue sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile pour l'année 2015 (attestation ou contrat), du passport ou du certificat de vaccination, avec vaccin contre la rage obligatoire (validité 3 ans) et de la feuille d'enregistrement de la puce électronique auprès de la société ANIS à Berne.

La taxe sera facturée par un bordereau délivré par le Département des Finances et un émolument administratif de Fr. 10.00 sera directement perçu par la mairie pour chaque dossier.

Informations complètes sur: www.ge.ch/chien

Genève Servette Hockey Club

Nous vous rappelons que la commune de Gy a souscrit quatre abonnements pour la saison 2014-2015. N'hésitez donc pas à vous inscrire

suffisamment tôt auprès du secrétariat de la Mairie pour pouvoir en bénéficier.

Les prochains matches de la saison régulière à Genève

auront lieu les 23 décembre, 17, 23, 27 et 31 janvier, 10, 13, 17 et 21 février 2015.



Bibliobus: dates de passage en 2015 à Gy

Le véhicule du bibliobus desservira notre commune en 2015, un mercredi par mois, à côté de la Mairie, de 14h à 15h15.

Janvier	7	Juin	24
Février	4	Août	19
Mars	4	Septembre	16
Avril	1	Octobre	14
et	29	Novembre	11
Mai	27	Décembre	9

Déblayage de la neige sur les trottoirs

Le déblayage de la neige sur les trottoirs est de la responsabilité de chaque propriétaire.

La voirie dégage en priorité:

les passages piétons,
les arrêts TPG,
les écoulements d'eau,
les zones à risque

Extrait de la loi cantonale F3 15.04, chap 2, art. 22:

En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible.

Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcade, aux

concierges ou, à défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.

Levées des déchets pendant les fêtes

Les levées des déchets se dérouleront selon le planning annuel, les jours fériés n'intervenant pas dans le calendrier de cette année.

Il est rappelé que le dépôt des sapins de Noël peut se faire selon le calendrier de levée du compost.



**Durant les fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée du mercredi 24 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclus.
Réouverture: lundi 5 janvier 2015**



Le Conseil municipal et le personnel communal vous adressent leurs meilleurs vœux pour de très Joyeuses Fêtes de Noël ainsi que pour une nouvelle année 2015 remplie de bonheur, santé et prospérité.